**Ordre de méthode**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

| | |
|---|---|
| **Direction générale de l'alimentation**<br>**Service des actions sanitaires en production primaire**<br>**Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux**<br>**Bureau de la santé des végétaux**<br>**251 rue de Vaugirard**<br>**75 732 PARIS CEDEX 15**<br>**0149554955** | **Instruction technique**<br><br>**DGAL/SDQSPV/2019-410**<br><br>**28/05/2019** |

**Date de mise en application :** Immédiate
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**
DGAL/SDQPV/N2013-8127 du 24/07/2013 : Modification des modalités de mise en oeuvre des analyses officielles selon la méthode d'analyse MOA 014 V2, pour la détection du Banana bunchy top virus (BBTV) sur bananier.
DGAL/SDQSPV/2017-284 du 30/03/2017 : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 014 relative à la détection du Banana bunchy top virus (BBTV), sur Bananier (Musa spp.) par la technique sérologique ELISA.
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA060 relative à la détection du Banana Bunchy top virus sur bananier par PCR conventionnelle.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF - SRAL<br>DAAF-Service de l'alimentation<br>ANSES-LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV)<br>Laboratoires agrées |

**Résumé :** Officialisation de la méthode d'analyse ANSES/LSV/MA060 relative à la détection du Banana bunchy top virus sur bananier par PCR conventionnelle

**Textes de référence :** Articles R.202-2 à R.202-21 du code rural et de la pêche maritime, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le *Banana bunchy top virus* (BBTV) est l'agent responsable de la maladie du sommet buissonnant, maladie virale des bananiers (*Musa* spp.) actuellement considérée comme une des plus graves sur bananier. Ce virus est listé dans l'arrêté du 31 juillet 2000 (version du 5 octobre 2016) établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

La présente note a pour objet la publication de la méthode officielle de détection du *Banana bunchy top virus* (BBTV), sur Bananier (*Musa* spp.) par la technique de PCR conventionnelle, ANSES/LSV/MA060 version 1.

Cette méthode vient remplacer la méthode de détection du Banana bunchy top virus (BBTV), sur Bananier (Musa spp.) par la technique sérologique ELISA, ANSES/LSV/MA014 version 3.

La méthode ANSES/LSV/MA060 doit être mise en œuvre par les laboratoires agréés dans le cadre (i) des contrôles phytosanitaires liés à la réglementation autorisant l'importation de vitroplants de bananiers dans les départements et régions d'outre-mer (arrêté du 17 octobre 1995), (ii) dans le cadre de la surveillance du territoire.

Tout résultat indéterminé ou positif devra faire l'objet d'une analyse de confirmation effectuée par le laboratoire national de référence (LNR), unité « Ravageurs et agents pathogènes tropicaux » Anses - Laboratoire de la santé des végétaux (LSV), situé à Saint-Pierre (île de la Réunion).

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA060 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA060 version 1 est applicable dès la publication de cette instruction et de façon obligatoire à compter du 01/01/2020. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Bruno FERREIRA